

A la découverte des musiques actuelles



Musique / Arts de la scène

Objectifs pédagogiques

- Construire une culture personnelle par l'approche historique et contemporaine de l'univers des musiques actuelles.
- Développer des temps d'expérimentation de pratiques instrumentales et/ou vocales.
- Découvrir ou approfondir des univers particuliers à travers les rencontres avec les artistes

Descriptif de l'action

Ce parcours permet de sensibiliser les élèves aux différentes esthétiques liées aux musiques actuelles : le jazz, les musiques improvisées et les musiques amplifiées. Il permet aussi de découvrir des lieux de musiques amplifiées, de rencontrer des artistes

Niveaux concernés par l'action :

Cycle 4 du collège et élèves de lycées.

Etapas de l'action

Ce parcours est conçu en deux temps :

- 1/ La découverte d'un lieu de musiques actuelles (structures partenaires du RIM – nouveau Réseau des Indépendants de la Musique : www.le-rama.org/) : une journée entière dans la structure ou deux demi-journées.
 - visite commentée du lieu, découverte des différentes techniques de sonorisation : régies son et lumière, simulation de cours de musique en petits groupes, rencontres avec des artistes, accès à une répétition, sensibilisation aux risques auditifs liés à l'amplification.
 - 2/ La découverte de deux concerts dont l'un au moins programmé par la structure visitée et l'autre concert ou spectacle musical dans une autre salle.
 - rencontre avec des artistes et de leurs univers musicaux (« bord de scène » en amont ou en aval du concert.
- Des supports pédagogiques accompagnent les élèves et les enseignants : dossier pédagogique, affiche pour la classe, compilation...et permettent une exploitation en amont et en aval de la représentation.

Financement :

Il est co-financé par la DRAC Nouvelle Aquitaine, la Région Nouvelle Aquitaine (pour les lycées) le Département de la Gironde (pour les collèges) et l'Iddac.

Le Département de la Gironde attribue un financement en fonction des coûts liés à ce parcours (transports et billetterie) directement au collège. Cette aide financière ne rentre pas dans le plafond annuel des 2000€ alloué par Département par collège.

Coût pour l'établissement

Sur fonds propres : minimum de 25% du coût total (billetterie et les transports ainsi que la cotisation annuelle iddac pour les collèges et lycées de Gironde)

Place de l'action dans le PEAC

Cette action peut se dérouler dans le cadre de l'enseignement ou d'un EPI

PARTENAIRES CULTURELS :

[Ampli](#) (Pau) / [Le Florida](#) (Agen) / [Le Rocher Palmer](#) (Cenon) / [Le Krakatoa](#) (Mérignac) / [La Rock School Barbey](#) (Bordeaux) / [Atabal](#) (Biarritz) / [LMA](#) (Dax) / [Café Music'](#) / [Le Rocksane](#) (Bergerac) / [Le Sans Réserve](#) (Périgueux)

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

Rectorat de Bordeaux / La région Nouvelle-Aquitaine /
 Conseils Départementaux / DRAC Nouvelle-Aquitaine

Inscriptions :

Inscription sur le site DAAC : le chef d'établissement recevra par la suite un récapitulatif de l'ensemble des actions académiques sur lesquelles son établissement a été retenu.

Pour les collèges de Gironde : Inscription sur Espacejeunesse.gironde.fr/appels à projets

Pour les lycées de Gironde : Retour de la fiche iddac : www.iddac.net/Mediation/Education-jeunesse/boirtes à outils

Renseignements

Eric Boisumeau, Conseiller arts et culture, eric.boisumeau@ac-bordeaux.fr – 06 85 82 86 06

Sophie Defer, professeur relais : sophiedefer@sfr.fr

